- 2. C'est un immeuble à deux étages; murs en brique pleins et stuc: toiture en matériaux brevetés.
 - 3. 72.84c. par pied carré.
 - 4. Non.
- 5. Le loyer comprend le chauffage mais pas l'éclairage.
- 6. C'est un nouveau bâtiment qui n'a jamais été occupé.
- 7. Le bail expire six mois après la date de cessation des hostilités proclamée par Sa Majesté, avec option de renouvellement pour deux autres périodes d'un an chacune.

COURS MARTIALES

M. GAUTHIER:

1. Combien de cours martiales ont-elles été tenues au Canada depuis la déclaration de la guerre, en septembre 1939?

2. Combien ont été tenues dans chacun des districts militaires du Canada?

3. Combien de cours martiales ont été rendues publiques, dans quels districts, et à quelle ville ou endroit précis correspond chaque district militaire?

L'hon. M. RALSTON:

1. 3,398 jusqu'au 28 février 1943.

2.	District	militaire	n°	1							147	
	District	militaire	n°	2							633	
	District	militaire	n°	3							563	
	District	militaire	n°	4							122	
	District	militaire	n°	5							349	
	District	militaire	n°	6							350	
	District	militaire	n°	7							167	
	District	militaire	n°	10							253	
	District	militaire	n°	11							93	
		militaire									99	
	District	militaire	n°	13							103	
	Comman	ndement	du :	Pac	ci	fic	qı	ie			129	
		va									94	
	Camp E	Borden									96	
		verses for										
	dantes	des distr	ricts	3 .							200	

3. A l'exception de trois cours martiales, toutes les audiences étaient publiques. Dans les trois cas mentionnés, les poursuites portaient sur l'évasion de certains prisonniers de guerre de camps d'internement et, pour des motifs de sécurité, les audiences n'étaient pas publiques. Elles ont eu lieu dans les districts militaires nos 2 et 3.

On a répondu dans la mesure du possible sous le n° 2 au reste de la question.

TRIBUNAL MILITAIRE—DISTRICT MILITAIRE N° 5

M. GAUTHIER:

Quel est le montant en dollars canadiens des dépenses encourues par le ministère de la Défense nationale pour subvenir aux frais de la cour martiale tenue à Québec, (district militaire n° 5), au cour des mois de novembre et décembre 1942 et janvier 1943?

[L'hon. M. Michaud.]

L'hon. M. RALSTON:

Le ministère n'a pas encore reçu tous les comptes relatifs à ces cours martiales.

COURS MARTIALES PUBLIQUES-DISTRICT MILITAIRE N° 5

M. GAUTHIER:

1. Combien de cours martiales publiques ont été tenues dans le district militaire n° 5 pendant la période s'étendant du 2 novembre 1942 au 1er février 1943?

2. Combien de cours martiales privées ont été tenues pendant cette même période et dans

le même district?

L'hon. M. RALSTON:

- 1. 49 cours martiales.
- 2. Aucune.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

WINTER CLUB DE WINNIPEG

M. KNOWLES:

1. Le Gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété que détenait autrefois le Winter

Club dans la ville de Winnipeg?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-on fait cet achat, et quel en a été le prix

d'achat?

3. A la date de l'achat, quel était le montant de l'évaluation de ce terrain et de ses améliorations?

4. Combien d'actions le Winter Club, de Win-

nipeg, a-t-il émises?

5. A la date de cet achat, quelle était la valeur marchande de ces dites actions?

L'hon. M. MACDONALD: Je dépose le document.

PAPIER À JOURNAL

M BRUNELLE:

1. Quel a été le montant de la production canadienne du papier-journal au cours des années 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?
2. Au cours des mêmes années, quel a été le montant de la production du papier-journal dans la province d'Ontario et dans la province de Québec?
3. Ouelle 2. 644

3. Quelle a été, en tonnes, la réduction approximative dans la production du papier-journal dans la province d'Ontario et dans la province de Québec, à la suite de certaines ordonnances fédérales?

4. Quelles usines d'Ontario et de Québec ont été atteintes par cette réduction dans la produc-

tion du papier-journal?

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose le docu-

Propriété du Winter club de Montréal

L'hon. M. HANSON:

1. Le Gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété qu'occupait autrefois le Winter Club dans la ville de Montréal?

2. Le cas échéant, à quelle date a-t-il fait cet achat, à quel prix et pour quelle fin?

3. A la date de l'achat de cette propriété, quelle était l'évaluation, a) du terrain et b) des ambliorations?

améliorations?